

Document de référence du Président¹

PETITES ÉCONOMIES VULNÉRABLES

Contexte

Le paragraphe 41 de la Déclaration ministérielle de Hong Kong dispose ce qui suit:

"... Nous réaffirmons notre attachement au Programme de travail sur les petites économies et demandons instamment aux Membres d'adopter des mesures spécifiques qui faciliteraient l'intégration plus complète des petites économies vulnérables dans le système commercial multilatéral, sans créer une sous-catégorie de Membres de l'OMC. Nous prenons note du rapport du Comité du commerce et du développement réuni en Session spécifique sur le Programme de travail sur les petites économies au Conseil général et convenons des recommandations concernant les travaux futurs. Nous donnons pour instruction au Comité du commerce et du développement, sous la responsabilité globale du Conseil général, de poursuivre les travaux dans le cadre de la Session spécifique et de suivre les progrès de l'examen des propositions des petites économies dans les organes de négociation et autres organes, en vue de donner des réponses aux questions liées au commerce des petites économies dès que possible mais au plus tard le 31 décembre 2006. Nous donnons pour instruction au Conseil général de faire rapport sur les progrès accomplis et les mesures prises, avec toutes nouvelles recommandations selon qu'il sera approprié, à notre prochaine session."

Le paragraphe 1 d) du Cadre convenu (WT/L/579) dispose ce qui suit:

"Autres questions de développement: dans les négociations sur l'accès aux marchés en cours, reconnaissant les principes fondamentaux de l'OMC et les dispositions pertinentes du GATT de 1994, une attention spéciale sera accordée aux besoins et préoccupations spécifiques liés au commerce et au développement des pays en développement, y compris les problèmes de capacités. Ces préoccupations particulières des pays en développement, y compris en relation avec la sécurité alimentaire, le développement rural, les moyens d'existence, les préférences, les produits de base et les importations nettes de produits alimentaires, ainsi que la libéralisation unilatérale antérieure, devraient être prises en considération, selon qu'il sera approprié, au cours des négociations sur l'agriculture et l'AMNA. Les questions liées au commerce identifiées pour intégrer davantage les petites économies vulnérables dans le système commercial multilatéral devraient aussi être traitées, sans que ne soit créée une sous-catégorie de Membres, dans le cadre d'un programme de travail, ainsi qu'il est prescrit au paragraphe 35 de la Déclaration ministérielle de Doha."

¹ Les rubriques utilisées dans le présent document de référence ne le sont qu'à titre indicatif.

Structure de la discussion

Introduction

1. En vertu du Cadre convenu, les besoins et préoccupations spécifiques liés au commerce et au développement des petites économies vulnérables – comme ceux qui sont en relation avec la sécurité alimentaire, le développement rural, la garantie des moyens d'existence, les préférences, les produits de base et les importations nettes de produits alimentaires – devraient être pris en considération au cours des négociations menées actuellement, y compris en ce qui concerne l'agriculture. En réponse à ces préoccupations, le Programme de travail sur les petites économies a été établi. À ce stade des négociations sur l'agriculture, la question fondamentale à examiner est celle de savoir quelles dispositions additionnelles, le cas échéant, il faudrait envisager d'inclure dans les modalités dont les petites économies vulnérables pourraient se prévaloir, ou tirer parti, tout en se conformant à la prescription voulant que ne soit pas créée une sous-catégorie de Membres.

2. Les Conférences ministérielles de Doha et de Hong Kong ont toutes deux réaffirmé que tous les Membres devraient tirer parti des possibilités accrues et des gains de bien-être générés par le cycle de négociations commerciales actuel et que les petites économies vulnérables devraient être intégrées plus complètement dans le système commercial multilatéral. Il convient également de noter que la Déclaration ministérielle de Hong Kong évoque les flexibilités à la disposition des petites économies vulnérables, mais demande aussi instamment aux autres Membres d'"adopter des mesures spécifiques qui faciliteraient l'intégration plus complète des petites économies vulnérables dans le système commercial multilatéral".

3. Les critères applicables pour définir les petites économies vulnérables et les modalités possibles à leur disposition ou dont elles pourraient tirer profit ne valent pas que pour les négociations sur l'agriculture. La présente note, cependant, ne peut porter que sur les éléments spécifiques à l'agriculture et est sans préjudice des propositions présentées et des discussions menées dans les autres organes de négociation. Toutefois, certains éléments de ces autres propositions et discussions peuvent apporter des éclaircissements sur des questions spécifiques en relation avec les petites économies vulnérables, comme les critères pouvant être pertinents pour définir un Membre comme ayant une "petite économie vulnérable".

Modalités proposées pour l'accès aux marchés

4. Les négociations ont tiré parti d'une proposition spécifique² se rapportant à l'accès aux marchés qui expose des dispositions possibles qui, d'après les petites économies vulnérables, devraient leur être applicables. On pourrait résumer ces dispositions comme suit:

- *Formule de réduction tarifaire:* abaissements linéaires ne dépassant pas 15 pour cent, avec un minimum de 10 pour cent par ligne tarifaire et aucun plafond tarifaire;
- *Mécanisme de sauvegarde spéciale:* accès automatique pour toutes les lignes tarifaires concernant les produits agricoles;
- *Produits spéciaux:* autodésignation sur la base des besoins en matière de sécurité alimentaire, de garantie des moyens d'existence et de développement rural; exemption des réductions tarifaires et des engagements en matière de contingents tarifaires; et

² Voir l'annexe 1 du présent document de référence; voir aussi le document JOB(05)/161 (27 juillet 2005).

- *Intérêts offensifs*: amélioration substantielle de l'accès aux marchés pour les produits dont l'exportation présente un intérêt.

5. La proposition montre également que, dans les petites économies vulnérables, l'agriculture reste un volet très important de l'activité économique dans les zones rurales, crée des emplois, assure la réalisation des objectifs en matière de sécurité alimentaire et est parfois une source vitale de recettes d'exportation. Il n'est donc pas surprenant que non seulement elle évoque les dispositions spécifiques en matière de flexibilité dont les petites économies vulnérables souhaitent se prévaloir mais aussi traite de leurs intérêts offensifs.

6. Il convient également de noter que de nombreuses petites économies vulnérables soit sont des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires (PDINPA), soit font partie de diverses alliances de négociation, comme le G-33, le G-20, le Groupe africain, le Groupe ACP et le Groupe de Cairns. En outre, toutes sont des pays en développement.

Questions à examiner

7. Eu égard au niveau d'incertitude qui entoure les différents éléments des dispositions générales relatives à l'accès aux marchés et au traitement spécial et différencié correspondant, apporter une réponse précise aux propositions spécifiques faites par les petites économies vulnérables reste hors de portée. Toutefois, s'il doit y avoir des dispositions en faveur des petites économies vulnérables, elles devront faire partie des modalités. Bien que certaines petites économies vulnérables Membres aient soutenu la proposition globale des pays ACP – notamment en ce qui concerne les abaissements tarifaires proposés pour les pays en développement, qu'elles considèrent comme un bon point de départ pour répondre à leurs préoccupations – il y a eu peu de convergence entre les Membres au sujet de la formule de réduction tarifaire de base, des produits sensibles et des dispositions relatives au traitement spécial et différencié (dont les produits spéciaux et le mécanisme de sauvegarde spéciale sont des éléments clés).

8. Néanmoins, il est encourageant de noter que la quasi-totalité des différents éléments inclus dans la proposition des petites économies vulnérables ont déjà fait l'objet de discussions approfondies sous différentes formes dans le cadre de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture. Qui plus est, chacun de ces sujet est traité dans les divers documents de référence du Président qui sont en cours d'élaboration ou de révision. La participation directe des petites économies vulnérables à ce stade est fondamentale pour que leurs positions spécifiques sur les divers paramètres de l'accès aux marchés, ainsi que sur un traitement spécial et différencié significatif, soient convenablement incorporées. Ces économies, et les autres Membres, devront aussi déterminer quelles dispositions additionnelles, le cas échéant, pourraient être nécessaires en plus de celles qui relèveraient du traitement spécial et différencié.

9. En outre, l'accès aux marchés n'est pas totalement dissocié des deux autres piliers des négociations. Comme les petites économies vulnérables le font elles-mêmes remarquer, les conditions d'accès aux marchés internationaux ne seront effectivement améliorées que si les mesures ayant des effets de distorsion des échanges qui affectent le commerce des produits agricoles sont aussi corrigées et traitées. Il ressort, dans une large mesure, de la Déclaration ministérielle de Hong Kong et des récentes négociations, que la volonté et le soutien politiques nécessaires à certaines améliorations existent déjà: la date finale pour l'élimination de toutes les formes de subventions à l'exportation a été convenue; et il y a une certaine convergence sur les réductions du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges. Ces questions sont assurément inscrites au programme de réforme et j'ai examiné certaines d'entre elles dans de précédents documents de référence.

10. Tous ces éléments doivent être regroupés comme il faut, c'est-à-dire dans le cadre d'un processus d'inclusion horizontal (sans sous-catégorie de Membres de l'OMC), transparent et participatif.

ANNEXE 1

EXTRAITS DE LA PROPOSITION DES PETITES ÉCONOMIES VULNÉRABLES SUR L'ACCÈS AUX MARCHÉS DANS LE SECTEUR AGRICOLE³

Communication de la Barbade, de la Bolivie, de Cuba, d'El Salvador, des Fidji,
du Guatemala, du Honduras, de Maurice, de la Mongolie, du Nicaragua,
de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Paraguay, de la République
dominicaine et de la Trinité-et-Tobago

1. Le secteur agricole est le pilier de l'économie de la plupart des pays en développement. Son importance relative est particulièrement grande pour les petites économies vulnérables dont le profil de la production et des exportations est concentré sur un nombre limité de produits agricoles et de marchés d'exportation.
2. Les exportations de produits agricoles sont l'une des principales sources de recettes d'exportation des petites économies vulnérables. Ces recettes sont essentielles pour financer les besoins d'infrastructure et les autres besoins de développement et aussi pour acheter des produits alimentaires sur les marchés internationaux, dans le contexte de petites économies très ouvertes et libéralisées.
3. Les petites économies vulnérables représentent une part insignifiante du commerce mondial. Leurs exportations et leurs importations ont donc une incidence très faible sur les échanges mondiaux. Toutefois, l'accès de leurs exportations aux marchés mondiaux est vital pour ces pays. De plus, la faiblesse des prix et les poussées des importations, si elles ne sont pas convenablement gérées, peuvent avoir des effets préjudiciables sur leur secteur agricole, de petite taille et fragile. L'annexe de la présente communication⁴ donne une indication de la part des petites économies vulnérables dans les exportations mondiales de marchandises pendant la période de mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay. Elle montre que cette part est restée faible tout au long de cette période.
4. Néanmoins, l'importance du secteur agricole dans les petites économies vulnérables va bien au-delà de sa contribution économique. Comme cela est dit dans le document JOB(05)/161, les objectifs fondamentaux des pays en développement en matière de politiques sociales et non commerciales et leurs préoccupations dans ces domaines sont liés aux résultats du secteur agricole, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire, le développement rural, la réduction de la pauvreté et la garantie des moyens d'existence.
5. Les petites économies vulnérables ont pris des engagements importants pendant le Cycle d'Uruguay en consolidant leurs efforts de libéralisation unilatérale. La plupart d'entre elles ont démantelé les obstacles non tarifaires avant l'entrée en vigueur de l'Accord du Cycle d'Uruguay sur l'agriculture. De plus, de nombreuses petites économies vulnérables ont consolidé leurs tarifs sur une base *ad valorem*, avec des moyennes globales peu élevées. En outre, comme nombre d'entre elles sont des PDINPA, il est important pour elles de conserver un minimum d'agriculture durable, indépendamment du niveau des tarifs.
6. Le programme de travail sur les petites économies, figurant au paragraphe 35 de la Déclaration ministérielle de Doha, a pour objectif de définir des réponses pour réduire les facteurs de vulnérabilité de ces économies qui sont liés au commerce. Par conséquent, bien que les petites

³ TN/AG/GEN/11 (10 novembre 2005).

⁴ Ne figure pas dans le présent document de référence.

économies vulnérables réaffirment leur attachement au processus de libéralisation de l'agriculture, nous sommes fermement convaincus que leur contribution à ce processus doit être évaluée compte tenu de l'insuffisance de leur capacité et de leur vulnérabilité et doit être conforme à leurs besoins de développement et à leurs objectifs de politique générale.
